

Le système d'équivalence des diplômes au Maroc

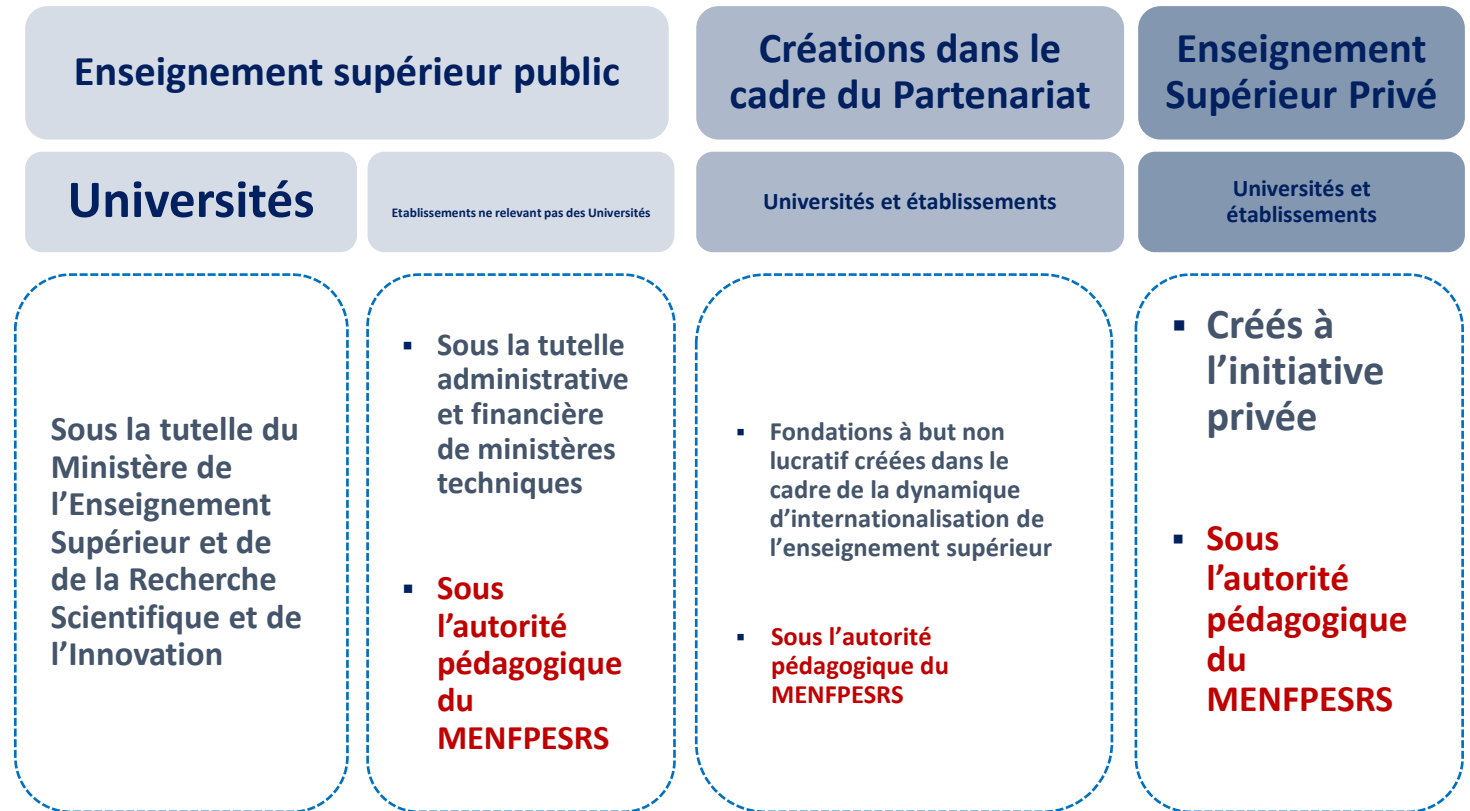
El Mokhtar BAKKOUR, Directeur de l'ANEAQ

Wébinaire final de l'AQVN

23 novembre 2021

Aperçu sur le système d'enseignement supérieur marocain

• Composantes du système



Aperçu sur le système d'enseignement supérieur Marocain

Enseignement Supérieur Public

12

Universités publiques
(146 établissements)

1

Université Publique à gestion
privée

Univ. Al Akhawayn (3 établissements)

73

Etablissements de formation
des cadres dont 30 EESNRPU

Universités et établissements
créés dans le cadre du partenariat

5

Universités créées dans le cadre
du partenariat (33 établissements)

2

Etablissements créés dans
le cadre du partenariat

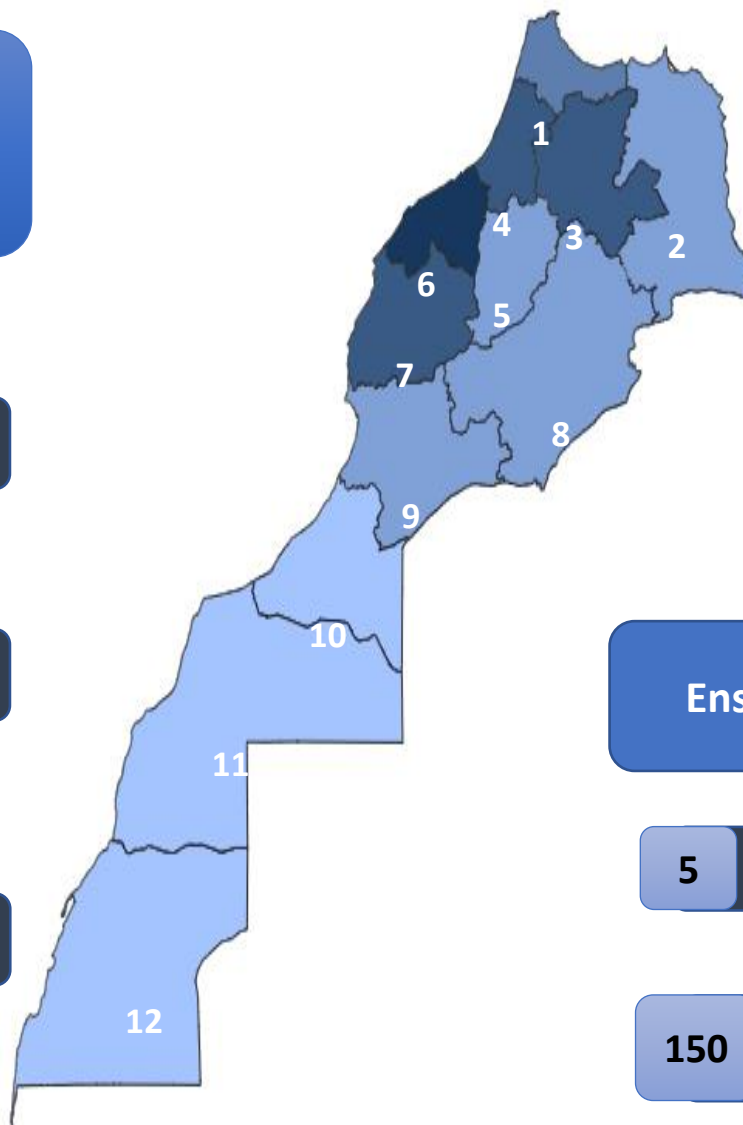
Enseignement Supérieur Privé

5

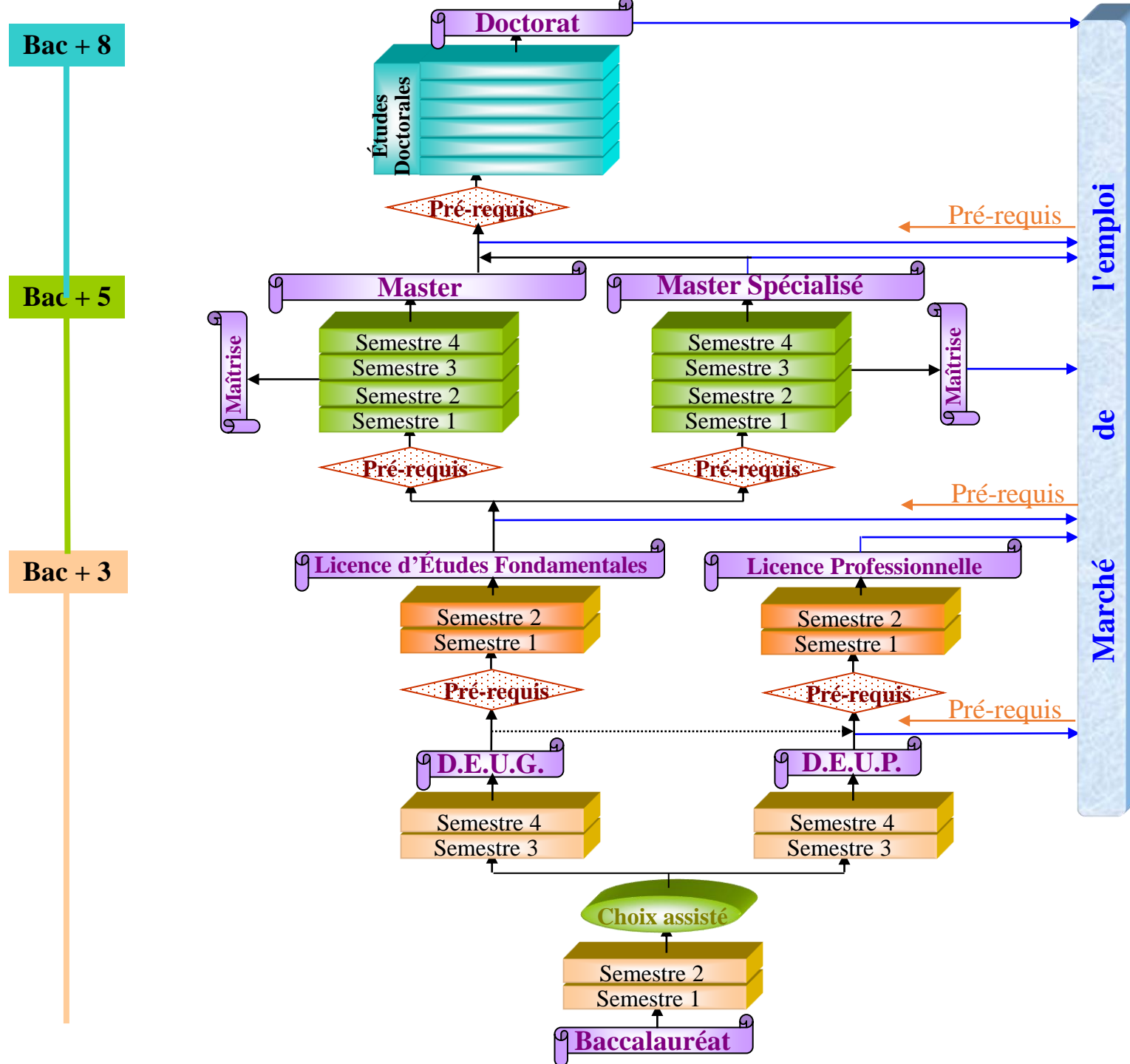
Universités privées
(23 établissements)

150

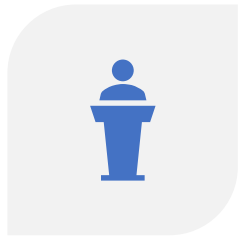
Etablissements d'enseignement
supérieur privé autorisés
et ouverts



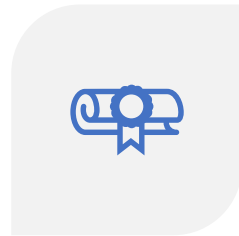
ARCHITECTURE PEDAGOGIQUE GLOBALE



Nouvelle réforme Bachelor:



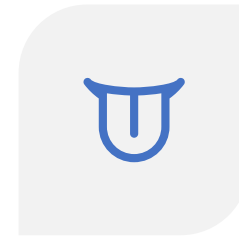
- DES ÉTUDES SUR
4 ANS;



- AVEC UNE ANNÉE
FONDATRICE
D'ORIENTATION;



- INTRODUCTION
DES SOFT SKILLS;

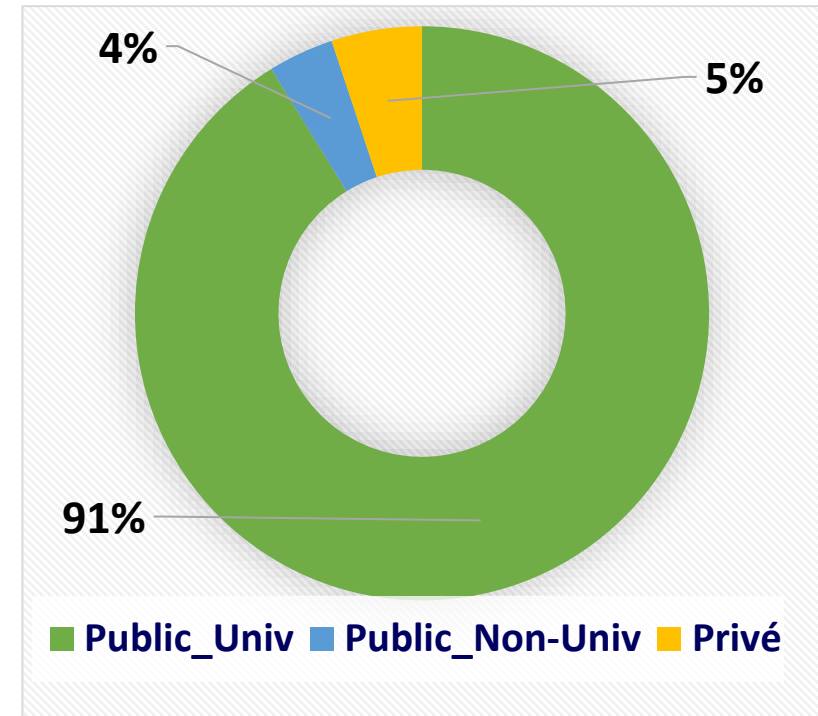
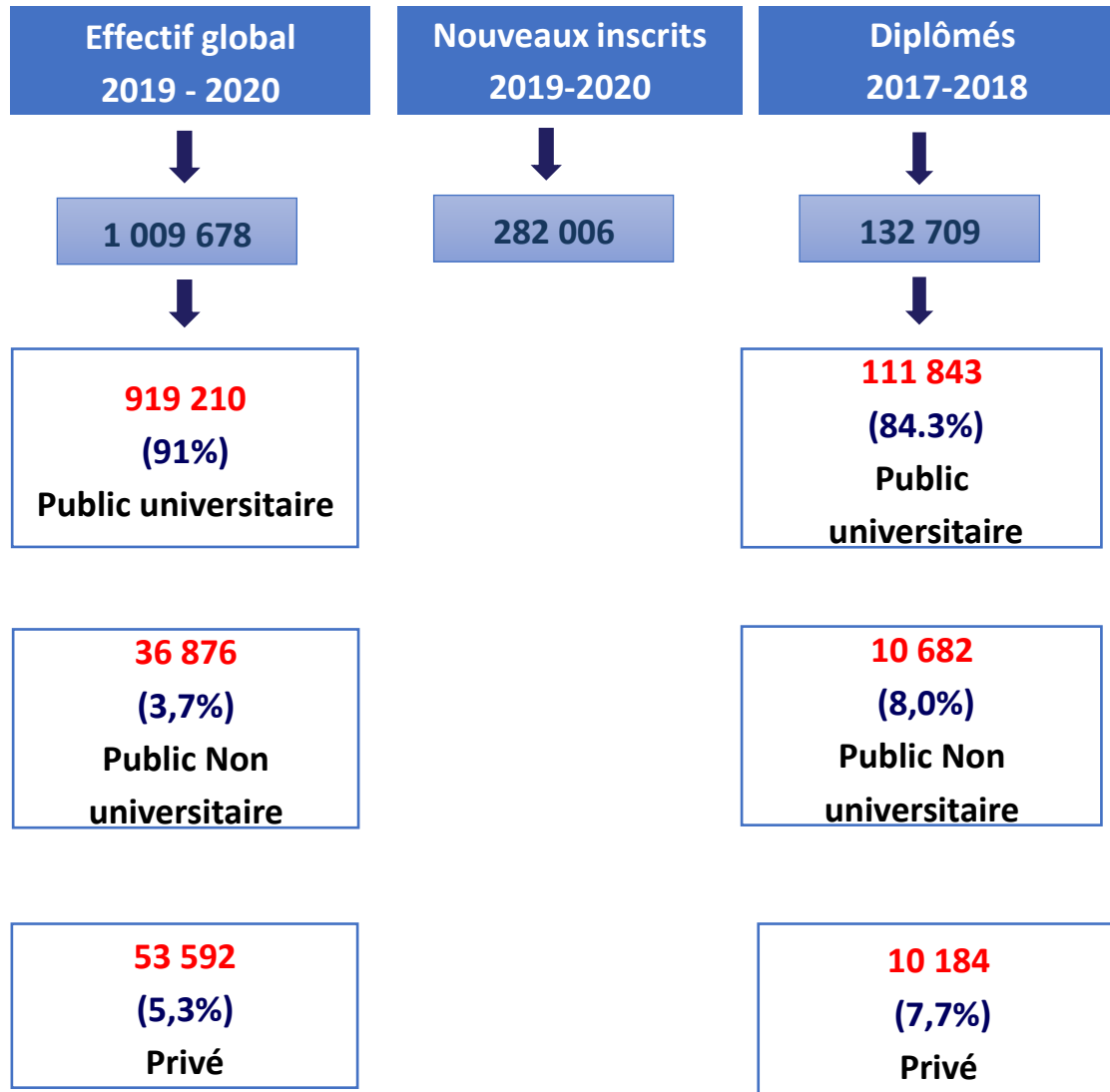


- RENFORCEMENT
DES LANGUES;

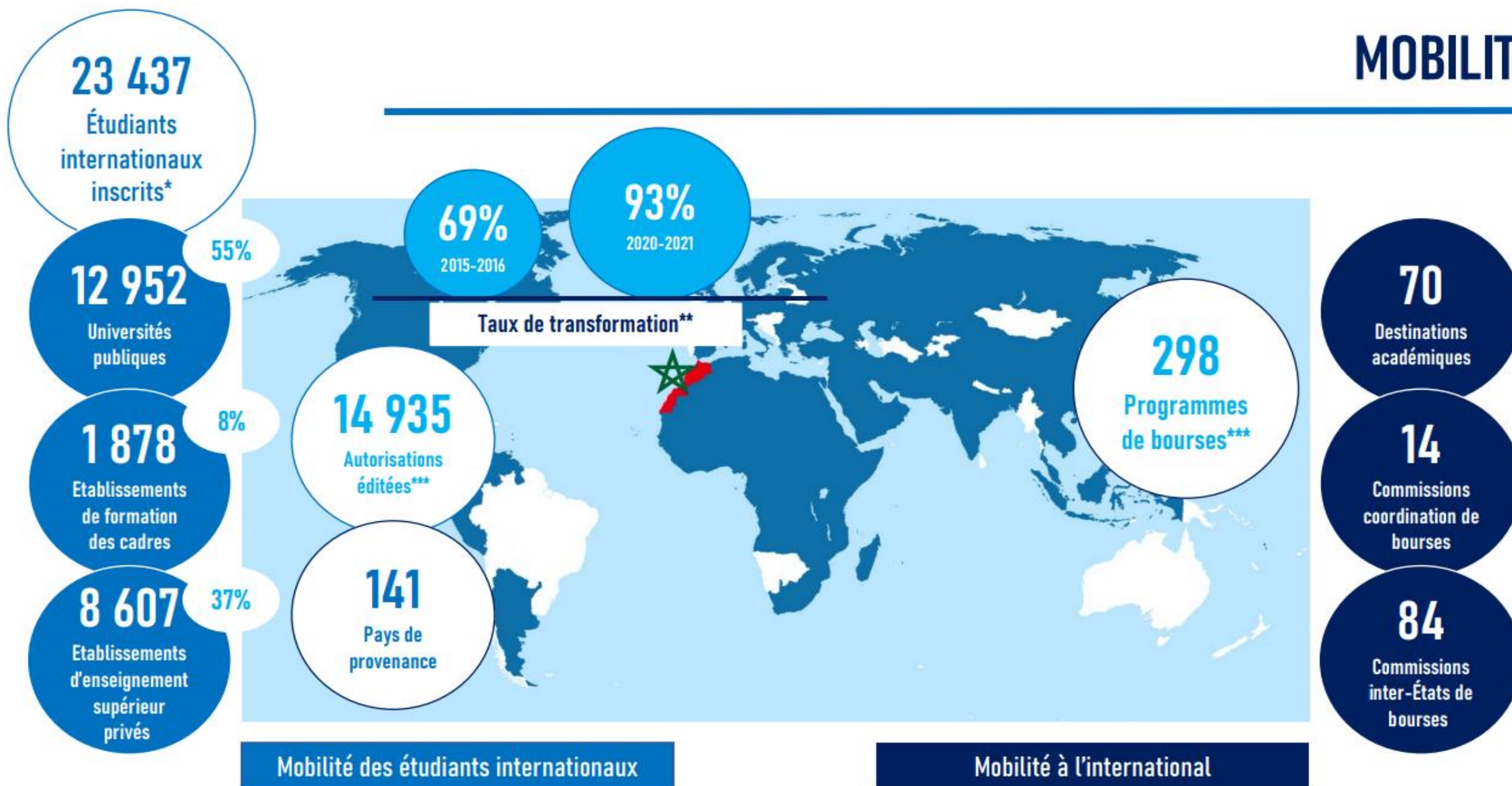


- INTRODUCTION
DU SYSTÈME DE
CRÉDIT ET DU SD.

Effectif des étudiants (2019 – 2020)



- Entre 2012 et 2019 le nombre d'étudiants a augmenté de 96%
- Les filles représentent 49,4% de l'effectif global des étudiants de l'enseignement supérieur.



* Au titre de l'année universitaire 2020-2021

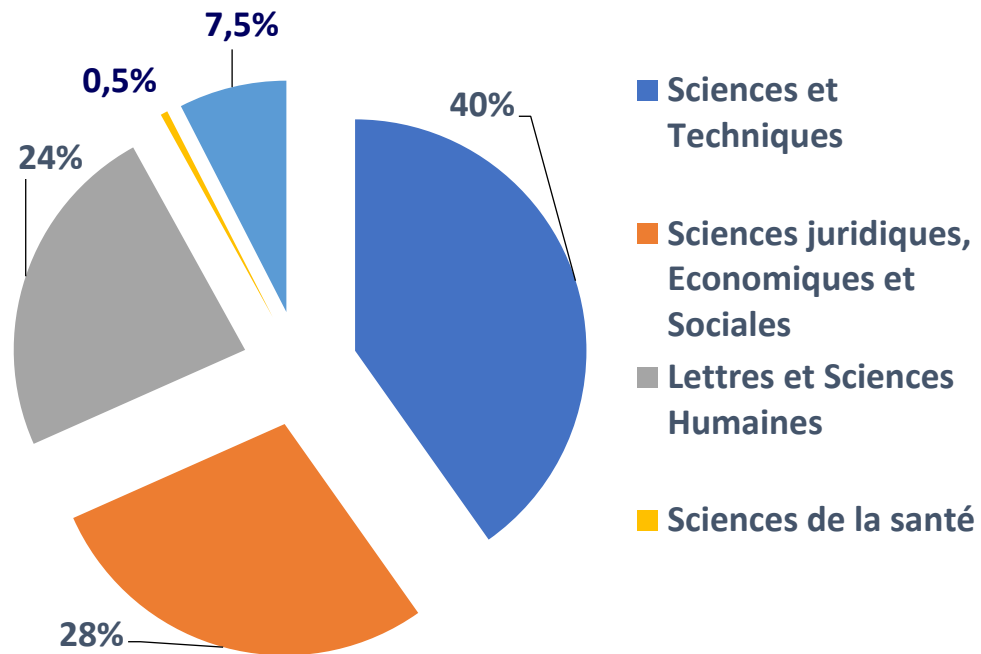
** Nombre d'autorisations éditées / Nombre de candidatures reçues

*** 2017-2021

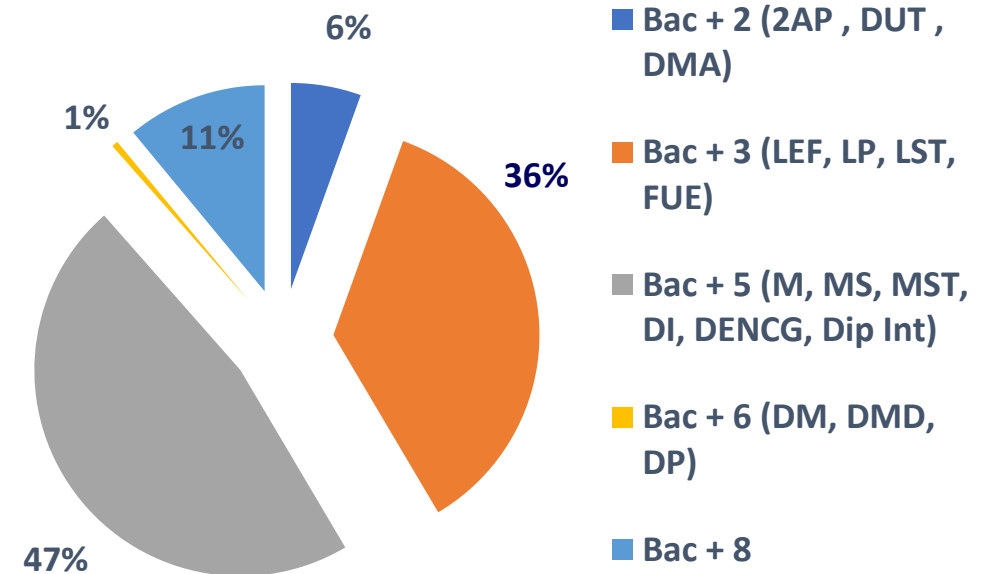
Filières accréditées (2019/2020)

Nombre des filières accréditées : **2731 filières**, dont **54% sont professionnalisantes**

Répartition des filières accréditées par domaine d'étude



Répartition des filières accréditées par cycle de formation



Missions de l'ANEAQ

- L'évaluation des établissements d'enseignement supérieur public et privé et les établissements de recherche;
- L'examen et l'évaluation des filières de formation en vue de l'obtention ou du renouvellement de l'accréditation;
- L'évaluation des activités des centres d'études doctorales (CEDOC);
- L'évaluation de la recherche scientifique et l'efficacité de ses structures;
- L'évaluation des programmes et des projet de coopération universitaire dans le domaine de la formation et de la recherche scientifique;
- Etudes et évaluation des dossiers des équivalences.*



Cadre Juridique Equivalence des diplômes

- Décret du 21 juin 2001 relatif aux conditions et à la procédure de l'octroi des équivalences de diplômes de l'enseignement supérieur ;
- Arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation du 17 Février 2003.
- Décret de 2014 modifiant le décret de 2001.

Procédure d'équivalence

Dépôt des
demandes
au Ministère.
[Plateforme](#)

Etudes par
les 5
commissions
sectorielles :

Lettre et sciences humaines;

Droit, économie et gestion;

sciences de la vie et de la terre et math;

Sciences de l'ingénieur , sciences et techniques;

Sciences de la santé.

Type des diplômes objet d'équivalences

Par discipline:

Lettres, arts, sciences humaines, de la communication et de l'information ;

Droit, économie, gestion, comptabilité, sciences sociales ;

Mathématiques, physique, chimie, informatique, sciences de la vie, de la terre et de l'univers ;

Médecine et pharmacie, médecine dentaire et médecine vétérinaire, spécialités médicales ;

Formations d'ingénieurs, d'architectes de géomètres et de topographes.

Proposition d'équivalence

- **Les commissions sectorielles** après étude proposent soit :
 - ✓ Equivalence avec le diplôme national correspondant;
 - ✓ Rejet qui doit être motivé ;
 - ✓ Formation complémentaire.

- ☐ Les équivalences accordées par **arrêté du Ministre** de l'enseignement supérieur et sont publiées au Bulletin Officiel.

Par pays d'origine :

le gros lot : la France, l'Espagne, la Belgique, l'Allemagne, le Canada, la Russie et l'Ukraine (pour les sciences de la santé).

Par nature des diplômes :

Diplômes publics, diplômes privés.

Questions relatives à l'accréditation, l'habilitation et la reconnaissance, soit des diplômes, soit des établissements.

La Commission Supérieure des équivalences

- **La Commission Supérieure** des équivalences de diplômes est chargée de :
 - ✓ Définir les critères d'évaluation des diplômes ;
 - ✓ Suivi des travaux des commissions sectorielles;
 - ✓ Réexaminer les dossiers rejetés par les commissions sectorielles (commission de recours).

Rapprochement avec les pays européens

- Espace européen de l'enseignement supérieur (Processus de Bologne) ;
- Adoption du Maroc du système L.M.D en 2003;
- UNESCO-Maroc : Convention Internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les États arabes et les États européens riverains de la Méditerranée :
 - ➔ C'est la seule convention de l'UNESCO sur la reconnaissance des qualifications à promouvoir une coopération interrégionale entre les pays arabes et les pays européens riverains de la Méditerranée.
- Déclaration de Catane : « Espace Euro-méditerranéen de l'Enseignement, Haute Formation et Recherche » du 29 janvier 2007.



Conventions UNESCO (Ratifiées par le Maroc)

- Convention internationale sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes et les Etats européens riverains de la Méditerranée. Nice, le 17 décembre 1976.
- Convention sur la reconnaissance des études, des diplômes et des grades de l'enseignement supérieur dans les Etats arabes. Paris, le 22 décembre 1978.


Intérêt du réseautage:
Création des centres
d'informations sur la
reconnaissance des diplômes.

Dans le cadre du projet ReQualif Meda, lors de la réunion à Rabat en mai 2005:

- **Décision:** création des centres d'informations sur la reconnaissance des diplômes dans les 4 pays du sud de la méditerranée (Algérie, Égypte, Tunisie, Maroc) 1ère étape ;
- **La 2ème étape :** Doter ces centres d'informations d'un **réseau** pour une meilleure coopération entre ces centres et d'autres centres nationaux surtout le réseau ENIC – NARIC ;
- Suite à la réunion du bureau de la convention méditerranéenne, Le réseau a été baptisé : **MERIC** (Méditerranéen Recognition Information Centres Network) et **lancé en décembre 2006 à Rabat ;**
- Première réunion de MERIC, en 2010 à Mostar.
- Projet Erasmus plus: MERIC Net, piloté par ENIC-NARIC France (2017 2019).

Objectifs de MERIC:

- Le réseau MERIC est créé sous l'autorité du Comité Intergouvernemental en vue de faciliter la coopération entre **les centres nationaux d'information** sur la mobilité et la reconnaissance universitaires dans la région méditerranéenne.
- Le réseau MERIC apporte son soutien et aide à la mise en œuvre de la Convention par les autorités nationales compétentes.
- Le réseau MERIC donne son avis au Comité intergouvernementale de la convention méditerranéenne sur les recommandations, les déclarations, les protocoles et les codes de bonne pratique qui seront soumis au Comité intergouvernementale pour adoption.



Projet de création du
Réseau **ARIC** (Africaine
Recognition Information
Centres Network).

- Réunion du Focus Groupe dans le cadre de la mise en œuvre de la convention d'Addis (Paris UNESCO 2016);
- Proposition de création du réseau ARIC;
- Proposition à concrétiser, quelle suite à donner?

Equivalence des diplômes et CNC

- **CNC Maroc:** Mécanisme permettant de définir de classier de certifier et d'homologuer les diplômes au niveau nationale selon les acquis de la formation reflétant les besoins du marché du travail et du développement de société:
 - ✓ 8 niveaux;
 - ✓ 6 descripteurs;
 - ✓ Répertoire nationale des certifications;
 - ✓ Structure CNC?
 - ✓ ANEAQ membre du comité permanant.



Equivalence des diplômes et CNC

- Pour une meilleure Lecture;
- Pour une meilleure visibilité;
- Evaluation des diplômes à leurs juste valeurs (selon les niveaux et selon les descripteurs préétablis);
- Reconnaissance VAE.



Merci pour votre attention

